



**Inspection Académique des  
Bouches-du-Rhône**

L'Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional  
Adjoint au D.S.D.E.N.  
chargé du 1<sup>er</sup> Degré

**Alain Yaïche**

AY/MD/10.12.2013

*Inspections0907EnsDirIEN.doc*

Tél. : 04 91 99 66 42

Fax : 04 91 99 66 40

Mel : ce.iema13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec  
13231 Marseille Cedex 01

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale des Bouches du Rhône

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

S/c de Mesdames les Directrices et Messieurs les  
Directeurs des écoles maternelles et élémentaires

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation nationale chargés de circonscription

Marseille, le 23 août 2007

**Objet** : Inspections des enseignants du premier degré.

L'an dernier, j'ai procédé à un certain nombre de changements relatifs à l'inspection des enseignants du premier degré, et ce, dans le souci d'une plus grande équité.

À l'usage, et à la faveur des échanges qui se sont déroulés dans les groupes de pilotage ou de travail, aussi bien avec les inspecteurs du département qu'avec les représentants des personnels, quelques modifications ont semblé nécessaires.

Il me paraît donc utile de rappeler les règles adoptées au plan départemental en matière de pratiques d'inspection et de notation.

**L'annonce de la visite.**

Chaque enseignant concerné sera prévenu à l'avance de la visite d'inspection. Par souci de clarté, il sera informé, par son inspecteur, de la liste des documents à tenir à sa disposition au jour de cette visite (registre d'appel, liste des manuels utilisés, affichage réglementaire, cahier journal, fiches écrites de préparation des leçons, progressions et programmations de cycle et de classe, résultats des évaluations, cahiers des élèves, projet de classe en relation avec le projet d'école, cahier de comptes de coopérative de classe si elle existe, etc.).

Pour les quelques cas d'absences systématiques et réitérées au jour de la visite, un courrier mentionnant qu'à l'avenir, l'enseignant sera inspectable dès sa reprise, et sans nouvelle annonce, lui sera adressé.

**La grille de notation.**

Cette grille a été modifiée de manière à éviter, pour une même tranche d'AGS, d'éventuels chevauchements de notes. Celles-ci sont suffisamment étalées pour permettre une évolution tout au long de la carrière, et une augmentation de la note d'une tranche d'AGS à une autre, à appréciation adverbiale similaire.

**La notation.**

La notation s'effectuera en fonction de tout l'éventail des appréciations adverbiales. Il en sera de même pour le choix de la valeur haute ou basse de la note d'une catégorie considérée : ce choix sera guidé à la fois par l'ancienneté des services de l'enseignant mais également et surtout par **la qualité effective du travail accompli dans la classe**. Le cas des enseignants arrivant dans le département sera traité selon les mêmes critères.



En cas de défaillances relevées pour la première fois dans le travail accompli par l'enseignant, celles-ci sont explicitement évoquées dans la conclusion, et détaillées dans le corps du rapport, tout comme les progrès attendus. Une aide des conseillers pédagogiques est proposée, et ***la note est maintenue***. Une nouvelle date d'inspection est clairement fixée. À l'occasion de cette nouvelle visite, si les manques sont comblés, la note peut alors à nouveau évoluer normalement. Dans le cas contraire, une baisse de note est alors envisagée, accompagnée de l'appréciation adverbiale correspondant à cette nouvelle note.

### **Le rapport d'inspection.**

Le rapport d'inspection comportera les observations jugées nécessaires par l'IEN et relatives à différentes rubriques telles que par exemple :

- Le contrôle des documents réglementaires.
- La préparation de la classe qui doit être régulière, précise et approfondie.
- L'organisation pédagogique et matérielle des activités dans le respect des programmes.
- La prise en compte du socle commun (connaissances, aptitudes et attitudes).
- L'emploi du temps qui doit traduire le respect fidèle des horaires dans toutes les disciplines.
- La gestion du groupe classe et la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves (une attention particulière doit être portée aux élèves qui présentent un retard scolaire, aux causes de ce retard et aux moyens mis en oeuvre pour en compenser les effets).
- Les résultats des élèves et les réponses pédagogiques apportées à ceux d'entre eux qui révèlent des besoins particuliers.
- L'utilisation des évaluations nationales et départementales (maîtrise de la langue, langue vivante, sécurité routière, B2i, etc.).
- La validité des outils et des moyens particuliers mis en place (PPRE, PARE, etc.).
- Les axes de progrès du geste professionnel et les résultats attendus pour la visite suivante.

Enfin, la conclusion du rapport, en cohérence avec le contenu de celui-ci, mentionnera l'appréciation adverbiale proposée.

### **La transmission des rapports.**

Chaque enseignant doit pouvoir recevoir son rapport dans les délais prescrits. C'est pourquoi je souhaite que les différentes étapes de transmission soient aussi rapides que possible.

L'étape de signature par l'intéressé appelle les remarques suivantes :

- Elle doit être **rapide** pour permettre aux services une mise à jour de tous les fichiers.
- Elle est **obligatoire** et ne mérite aucune exception : elle vaut pour «prise de connaissance». Si un enseignant souhaite me communiquer des remarques ou des réserves, il peut joindre à son rapport, néanmoins signé, tout courrier qu'il jugera utile. Celui-ci me sera transmis sous-couvert de l'IEN qui y adjoindra son avis circonstancié. Aucun courrier ne sera pris en compte en l'absence de signature du rapport ou en cas de non-respect de la voie hiérarchique.

### **La fréquence des visites d'inspection.**

À de nombreuses occasions, j'ai rappelé la nécessité d'inspecter très régulièrement les enseignants du premier degré. Je considère en effet l'acte d'inspection comme un authentique temps de formation, permettant, au cours des échanges féconds qu'il génère, une perspective de réels progrès du geste professionnel des enseignants.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et sur votre dévouement au service des élèves.

signé

**Gérard TREVE**